

### **Zenner vient à bout du rouleau**

L'une des recommandations du commissaire du gouvernement Alain Zenner en matière de simplification fiscale est entrée en vigueur depuis le 1er juillet. Il s'agit, pour les commerçants de réduire la durée de conservation des rouleaux de caisses enregistreuses. Normalement, ces preuves de vente doivent rester disponibles pour un contrôle éventuel durant 10 ans. Désormais, les commerçants pourront s'en débarrasser après 5 ans. Ils peuvent même numériser ces données. Il suffisait d'y penser.